

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 286

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 63 par les mots :

« et l'Eurocorps ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler le rôle moteur de la France au sein de l'Eurocorps, basé à Strasbourg.